



TADORNA FERRUGINEA

Nom commun : Tadorne casarca

Catégorie : FAUNE

Famille : Anatidae

Milieu : Eau douce

Origine géographique : Asie

Nom Anglais : Ruddy Shelduck

Auteur : Pallas, 1764

Introduction en France : métropole

MODALITÉS DE GESTION

L'espèce ne fait pas l'objet de mesures de gestion particulières. Les populations sauvages sont protégées et sa détention est libre si les individus sont issus d'élevages autorisés.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Les populations françaises de Tadorne casarca sont issues d'individus échappés de captivité ou de populations férales venues de pays limitrophes. Les premiers individus nicheurs ont été enregistrés en 2000 (11 cas de reproduction), bien que des individus aient été observés occasionnellement avant cette date ([Dubois, 2007](#)). Entre 150 et 200 individus ont été observés en France en 2014, principalement en Alsace et dans le Nord-est du pays. Le nombre de couples nicheurs est estimé entre 11 et 17 couples en 2014 ([Dubois et Cugnasse, 2015](#)).

En Suisse, l'espèce est considérée comme une menace en raison du comportement agressif des individus nicheurs vis à vis des oiseaux indigènes, et des mesures de régulation sont recommandées ([Birdlife, 2005](#)).

Répartitions :

[En France](#)

[En Europe](#)

Contributions : Jean-François Maillard, ONCFS.

Date de rédaction : 07/02/2017, version 1

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement. [ONCFS-page 116](#)

[Oiseaux.net](#)

[INPN](#)

[DAISIE](#)

[GB NSSS](#)

[Birdlife, 2005. Le Tadorne casarca: un oiseau échappé de captivité qui menace les oiseaux sauvages. Fiche sur les espèces non indigènes n°1](#)

[Dubois, P.J., 2007. Les oiseaux allochtones en France: statut et interactions avec les espèces indigènes. Ornithos 14, 329-364.](#)

[Dubois PJ et Cugnasse JM. 2015. Les populations d'oiseaux allochtones en France, 2014. 3ème enquête nationale. Ornithos 22-2: 72-91.](#)

Espèce dont la détention est soumise à autorisation :

- [Arrêté du 10 août 2004](#) (en lien avec la CITES) fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
- [Arrêté du 10 août 2004](#) fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques

CITATION

GT IBMA. 2017. *Tadorna ferruginea*. Base d'informations sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Agence française pour la biodiversité.

